

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 26 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS :

M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme BRUNANCHON Annie, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. DAROLLES Cédric, M. DEMESSANCE Christophe, Mme QUILLAUD Elodie, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme SAJDAK Sophie, M. PARTINICO Jérémy.

ABSENTS :

M. NAYRAC Philippe, Mme MESPLES Magali, Mme FLOURY Clara, M. STRAUS Christophe.

Secrétaire : M. DA SILVA CORREIA Manuel

COMPTE RENDU :

1/ Délibération n° 2022-37 : Révision tarif location salles communales 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision des tarifs location des salles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, révisé et fixe le tarif de location de la salle polyvalente pour les habitants hors commune pour un montant de 600 €, fixe le tarif pour les associations grazacoises pour un montant de 50 € et fixe le tarif pour les associations hors communes pour un montant de 300 €.

2/ Délibération n° 2022-38 : Adhésion de la commune acceptant l'adhésion de la commune de Mauressac au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Cintegabelle

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIASC a approuvé la demande d'adhésion de la Commune de Mauressac. De fait, toutes les communes membres doivent délibérer pour acceptation.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de cette commune au SIASC et approuve les nouveaux statuts.

3/ Délibération n° 2022-38 Bis : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une modification de la nomenclature comptable sera obligatoire à compter du 01/01/2024. Or, les communes peuvent s'inscrire au préalable à compter du 01/01/2023.

Il précise que l'application de la M57 de manière anticipée, avant la bascule générale au 01/01/2024, permettra de bénéficier un accompagnement personnalisé par les services de la DGFIP et préfectoraux, pour répondre à toutes les interrogations (comptable, budgétaire, informatiques en lien avec les éditeurs) et garantir un accompagnement dans la procédure de bascule (prérequis juridiques, comptables et informatiques).

Les collectivités de – de 3500 habitants peuvent adopter un plan des comptes M57 abrégé ou sur option un plan de compte M57 développé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan des comptes M57 abrégé à compter du 01/01/2023.

Le Conseil Municipal accepte la proposition l'adoption du plan des comptes M57 abrégé à compter du 01/01/2023.

4/ Délibération n° 2022-39 : Remboursement de la facture SARL DARDARD à Monsieur LORRAIN.

Monsieur le Maire présente la facture de l'entreprise SARL DARDARD pour un montant de 120.00 € TTC suite à une intervention de destruction d'un nid de frelons asiatiques chez un administré, Monsieur LORRAIN. Il rappelle la délibération du 29/11/2013 mentionnant que la Commune participe financièrement à hauteur de 80 % du coût avec un plafond de 100 € par intervention.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture de la société DARDARD à Monsieur LORRAIN à hauteur de 80 % soit 80 €.

5/ Demande aide financière exceptionnelle d'une administrée

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une administrée relatif à une demande d'aide financière exceptionnelle pour l'achat d'un fauteuil roulant manuel. Il propose au Conseil Municipal de réunir la Commission d'Action Sociale « début septembre » pour décider de cette demande aide.

Le Conseil Municipal accepte.

6/ Délibération n° 2022-40 : Remboursement frais avancés par Monsieur LORRAIN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur LORRAIN a dû procéder au paiement par carte bancaire pour des achats (ampoules), la Collectivité n'ayant pas de compte auprès de ce fournisseur. Il présente la facture de l'entreprise ECLAIRAGE DESIGN pour un montant de 100.16 €.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement à Monsieur LORRAIN pour un montant de 100.16 €

7/ Délibération n° 2022-41 : Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Public de l'Eau Hers Arrière (SPEHA) a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2021 tel que demandé par l'article L2224-5 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points de ce rapport et indique qu'il doit être communiqué aux conseils municipaux et mis à disposition des usagers du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2021 qui a été approuvé par le SPEHA lors du Conseil Syndical du 23 juin 2022 et précise que ce rapport sera mis à disposition des abonnés du service.

8/ Délibération n° 2022-42 : Création fossé pour le pluvial du lotissement « le Hameau du Château »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation auprès des entreprises SARL TRAVAUX PUBLICS MARTY et GALY-LAYBAX & FILS a été faite pour des travaux « création d'un fossé pour pluvial du lotissement « le Hameau du Château ».

Il présente le devis de l'entreprise SARL TRAVAUX PUBLICS MARTY pour un montant de 6 885.00 € HT et le devis de l'entreprise GALY-LAYBAX & FILS pour un montant de 7431.00 € HT.

Ces travaux entreront dans l'enveloppe du POOL ROUTIER 2022-2024.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SARL TRAVAUX PUBLICS MARTY pour un montant de 6 685.00 € HT – offre la moins disant et accepte que ces travaux entrent dans l'enveloppe du POOL ROUTIER 2022-2024.

9/ Délibération n° 2022-43 : Commission d'appel d'offres : remplacement de Monsieur ROMERO

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-40 concernant la création de la commission d'appel d'offre. Suite à la démission de Monsieur ROMERO et étant le délégué titulaire, il y a lieu de le remplacer.

Monsieur PARTINICO étant délégué suppléant souhaite remplacer Monsieur ROMERO et Monsieur GARRIGUES souhaite remplacer Monsieur PARTINICO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10/ Délibération n° 2022-44 : Remplacement climatisation du bâtiment public restaurant

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le système de climatisation doit être remplacé au bâtiment public « restaurant ». Pour cela, il présente le devis de l'entreprise MABILAT pour un montant de 8029.65 € HT. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera faite.

Le Conseil Municipal approuve le changement de système de climatisation du bâtiment public « restaurant » et accepte le devis de l'entreprise MABILAT.

11/ Délibération n° 2022-45 : Délibération de principe – compte 6232

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'utiliser le compte 6232 « fête et cérémonies » pour régulariser les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritif, fête de la Commune, Cérémonie à caractère officiel comme le 8 mai, le 11 novembre ...), le repas des aînés, fête de la musique...

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses citées ci-dessus au compte 6232

12/ Nuisance terrain de boule « quartier le Bézinat »

Suite à plusieurs plaintes concernant des nuisances au terrain de boule situé « quartier le Bézinat », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fournir la liste des conseillers à la gendarmerie afin que les élus interpellent directement la gendarmerie dès le moindre problème à la place de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité.

13/ Questions et Informations diverses

- *Ecole de Musique : Demande réservation de la salle polyvalente aux dates du samedi 4 février 2023 et samedi 1^{er} juillet 2023 – Le Conseil Municipal répond favorablement aux deux demandes*
- *Préparation fête locale : RDV samedi 3 septembre à 15h pour la photo de groupe*
- *Conseil Municipal extraordinaire : Samedi 3 septembre à 11h45*
- *Jeu petit enfance à condamner car cassé*
- *Demande de Mme SAJDAK de planter des arbres dans certaines rues*

La séance est levée à 22h45

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel

Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	